



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE L'AIN

Bourg-en-Bresse, le 28 janvier 2021

Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : Extension d'un entrepôt de stockage (entrepôt Lyon 2, n°S3IC 101.82)

Localisation : 845 Allée des Chênes - Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - 01150
SAINT-VULBAS ;

Pétitionnaire : SCI SAINT WILSON

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 15 janvier 2021

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 19 février 2021

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
le chef de bureau,


Charles BROZILLE